

Constitution / SC / AGATHE PARADISE

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

2 octobre 2024

Annonce n°2024/10/01

Ordre n°70695878

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT FRANCOIS, du 26/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction-vente

Dénomination sociale : AGATHE PARADISE

Siège social : Route de May 97118 SAINT-FRANCOIS

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à SAINT-FRANCOIS, lieu-dit « Bois Bragelone », figurant au cadastre de ladite commune, section B0, sous le numéro 2286, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, de deux maisons neuves, La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives; Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 124 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Ugo CHERY, demeurant 7, route de Mailly 54610 NOMENY et Madame Nathalie CHERY, demeurant route de May 97118 SAINT-FRANCOIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de POINTE-A-PITRE.

Pour avis, la Gérance